

GRANDES SURFACES SENSIBILISATION

Les lampécos sont recyclables

Des animations, ce mois-ci dans onze grands magasins de l'île, visent à sensibiliser le public au recyclage des lampes basse consommation et des néons usagés.

Depuis début novembre, les clients des magasins Jumbo, Leroy Merlin et Carrefour ont pu croiser le sourire de charmantes animatrices chargées de les sensibiliser au recyclage des lampes à économie d'énergie. « Nous souhaitons inciter les gens à ramener leurs lampes usagées dans les meubles de collecte au sein de la grande distribution, explique Sandrine Sinapayel, chargée de mission environnement au Syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion (Sicr). Comme les gens sont encore peu nombreux à savoir qu'il y a une filière de recyclage, il est nécessaire d'aller à la rencontre du public ».

Selon Julie Bignon, l'animatrice qui se trouvait hier au Jumbo Score du Chaudron, environ un quart du public est relativement bien informé sur le recyclage, un quart pas du tout et une moitié plus ou moins au courant. « C'est important pour nous de bien faire passer le message, estime la jeune femme. Certains, pensant qu'il faut aller en déchetterie, préfèrent jeter leurs lampes usagées sans savoir que des points de collecte existent en grande surface. Je leur explique que 93 % du

pois de la lampe peuvent être recyclés pour fabriquer des cannettes, des tubes fluorescents et du papier de verre. J'indique aux gens comment reconnaître les lampes recyclables grâce au logo représentant une poubelle barrée ».

Les lampes recyclables sont les lampes fluo-compactes, dites basse consommation, les tubes fluorescents, dits « néons », et les lampes à led. Toutes les autres ampoules classiques à filament ou halogènes se jettent à la poubelle. L'opération est organisée par **Recylum**, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la filière des lampes recyclables. Comme pour les autres déchets recyclables, les pneumatiques par exemple, la filière est financée par l'éco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve. Outre les bornes d'apport volontaire, tout distributeur ou électricien a l'obligation de reprendre la lampe usagée de son client pour tout achat d'une neuve.

7 tonnes collectées

En 2009, 4,8 tonnes de lampes avaient été collectées. Fin octobre 2010, on en était déjà à 7 tonnes. Du mieux donc, mais il reste encore du chemin à faire : le gisement de lampes à recycler est estimé à 320 tonnes.

Après avoir été collectées, les lampes sont stockées sur le site de la société Stardis, située près de l'usine de Bois-Rouge, à Saint-André. Là, elles passent par le tout nouveau broyeur dont vient de s'équiper Stardis et qui sert à pré-broyer les lampes hors d'usage. Le prébroyage permet de scinder les lampes en deux fractions : poudres fluorescentes mercuresées d'un côté et brisures de verre, métal et plastiques de l'autre.

Réalisé à La Réunion, ce pré-traitement permet d'optimiser et de sécuriser les transferts jusqu'au centre de traitement en métropole.

Damien VALETTE

Pour en savoir plus sur la collecte et le recyclage des lampes : www.malampe.org



Julie Bignon, l'une des animatrices. (Photo DV)